

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité de formation : ELEMENTS D'EXPERTISE AUTOMOBILE	Niveau d'études : A
Intitulé du cours : ELEMENTS D'EXPERTISE AUTOMOBILE	Nombre de crédits ECTS : 4
Nombre de périodes : E.E.A. : 50 périodes	N°UE : UF 1040 Code : 2530 13 U31 D1

DESCRIPTION
<p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application en informatique de base (logiciel de calcul et d'édition, gestion des fichiers et périphériques sécurisés)
<p>Documents de référence pour une préparation préalable au cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents et cours sont déposés sur la plateforme Moodle : https://moodle.iram-ps.be ~> Rubrique : Automobile \ cours Eléments d'expertise automobile
<p>Objectifs :</p> <p><u>Généraux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle; ▪ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels. <p><u>Particuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'aborder les différents aspects de l'expertise automobile et du métier d'expert ○ d'acquérir les principes généraux de l'expertise appliqués au domaine automobile. ○ d'appliquer les règles de la Convention d'expertise et RDR
<p>Contenu du cours :</p> <p><u>ELEMENTS D'EXPERTISE EN AUTOMOBILE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ principes généraux de l'expertise automobile et leurs applications ▪ identification des rôles de l'expert automobile et description de ses fonctions ▪ définition et explication des dommages aux choses ▪ définition et explication des principes de la responsabilité ▪ comparaison des principes fondamentaux de l'expertise judiciaire, amiable et de l'arbitrage ▪ comparaison des conditions à respecter dans le cadre de la Convention d'Expertise et RDR (Règlement Direct ~ Directe Regeling) et du Droit Commun ▪ implications contractuelles d'assurances sur les procédures et applications lors des évaluations de dommages
<p>Bibliographie : multiples ouvrages spécialisés et Web</p>
<p>Statut du cours : Obligatoire</p>

PERSONNEL ENSEIGNANT
Mr / Mme MARLIERE Vincent

METHODOLOGIE

- Cours-exposé frontal avec participation active des étudiants sur des problèmes concrets posés et résolutions de casus; accès à des pièces et documents de procédures.
- Présentation de la matière sous forme de résumé-condensé complet via PowerPoint mis à disposition de l'étudiant.
- Syllabus étayé d'exemples concrets ou décrits verbalement au fur et à mesure de la matière, permettant le lien entre la théorie et la pratique du terrain.

MODES D'EVALUATION

EXAMEN ÉCRIT INDIVIDUEL SOUS FORME DE « QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES »

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable suivant des indicateurs, de :

- d'identifier les rôles de l'expert automobile
- de choisir un type d'expertise (amiable, judiciaire ou l'arbitrage) et savoir s'y positionner lors du mandat
- d'identifier le dommage aux choses
- d'appliquer les règles de fonctionnement telles que décrites dans la Convention d'Expertise et RDR (Règlement Direct ~ Directe Regeling) et du Droit Commun

Pour la détermination du degré de maîtrise exprimé en pourcentage, il sera la moyenne pondérée du score du QCM qui tient compte des critères suivants :

- L'exhaustivité des réponses fournies,
- La pertinence du choix du type d'expertise ou du positionnement lors du mandat,